

Emmanuel Macron s'engage à accueillir 10 000 réfugiés d'ici à 2019

Le Monde rapporte, dans un article du 9 octobre¹, que la France s'est engagée à accueillir 10 000 réfugiés d'ici 2019, venant notamment du Niger et du Tchad, dans le cadre d'une procédure de réinstallation. La réinstallation consiste à prendre en charge des réfugiés qui ont déjà trouvé l'asile dans un autre pays mais qui n'y trouvent pas des conditions satisfaisantes, et à leur accorder à terme une résidence permanente. C'est une exigence de la Commission européenne, qui juge dans un communiqué de février 2017 que « les États membres doivent encore redoubler d'efforts pour consolider les progrès réalisés et atteindre les objectifs mensuels fixés par la Commission »². Emmanuel Macron semble donc vouloir s'afficher comme un bon élève en Europe, à tel point que le quotidien suisse Le Temps le qualifie désormais de « nouveau leader de la politique migratoire européenne »³.

Le président français s'est aussi engagé à des modifications législatives et réglementaires dans les prochaines semaines, pour rapprocher sa politique d'organisation de l'asile avec celle de l'Allemagne, ainsi qu'à une augmentation de 10 millions d'euros des concours de la France au HCR et à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Cette dernière organisation est ouvertement pro-immigration : son directeur général William Lacy Swing, a qualifié l'immigration d' « inévitable, nécessaire et souhaitable »⁴.

La politique de réinstallation des réfugiés n'est pas sans poser problème : tout d'abord, elle concerne des réfugiés qui ont déjà obtenu l'asile dans un autre pays, et qui ne sont donc pas les personnes les plus exposées à un danger immédiat. D'autre part, selon l'OIM, « le pays de réinstallation accorde aux réfugiés une protection juridique et physique, y compris l'accès à des droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels comparables à ceux dont jouissent les nationaux. De nombreux réfugiés finissent, à long terme, par être naturalisés »⁵. Cette politique constitue donc une énième pompe aspirante de l'immigration, en garantissant aux réfugiés réinstallés de bénéficier immédiatement des mêmes avantages que les nationaux et d'être naturalisés à terme.

Ces engagements correspondent aux annonces d'Emmanuel Macron lors du sommet Europe-Afrique du 28 août dernier. En revanche, contrairement à ce que M. Macron avait évoqué lors de ce sommet, la France n'a toujours pris aucune mesure pour traiter les problèmes migratoires directement sur le continent africain, estimant qu'il était impossible d'installer des centres d'accueil en Libye en raison de l'insécurité qui y règne.

¹ http://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2017/10/09/macron-s-engage-a-accueillir-10-000-refugies-d-ici-a-2019_5198565_1654200.html

Observatoire Migration

L'Observatoire des Migrations en France et dans le monde

<https://www.observatoire-migration.org>

² http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-218_fr.htm

³ <https://blogs.letemps.ch/jasmine-caye/2017/10/11/emmanuel-macron-nouveau-leader-de-la-politique-migratoire-europeenne/>

? <https://www.iom.int/news/irregular-migrant-refugee-arrivals-europe-top-one-million-2015-iom>

? <https://www.iomfrance.org/réinstallation>